

**RÉUNION DU CONSEIL
3 MAI 2021**

Lundi, le 3^e jour du mois de mai 2021, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à huis clos, par vidéoconférence en raison de la Covid-19, à compter de 19 heures, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;
Mme France Bédard, mairesse;
Mme Line Toupin, conseillère;
M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;
M. Michel Croteau, conseiller;
M. Patrice Moore, conseiller;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 12 avril 2021
4. Approbation des comptes et salaires
5. Affaires nouvelles
 - 5.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Dépôt de l'avis de motion no. F-04-2021
 - b) Dépôt du projet de Règlement numéro 2021-05-05 décrétant une dépense de 188 705 \$ et un emprunt de 188 705 \$ pour effectuer les travaux de réhabilitation par insertion d'un ponceau sur le rang Saint-Charles
 - c) Désignation du nom de la rue située à l'intérieur du développement domiciliaire du Domaine des 4 vents
 - 5.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.3. TRANSPORT
 - a) Clause de participation au transport de matières en vrac
 - b) Fourniture d'abat-poussière
 - c) Octroi de contrat pour la réhabilitation d'un ponceau par insertion au rang Saint-Charles
 - 5.4. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 5.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - a) Demande de dérogation mineure - Développement domiciliaire
 - 5.6. LOISIR ET CULTURE
 - a) Embauche de deux animateurs pour le camp de jour

5.7. AUTRES

- a) Location d'une toilette mobile pour la saison estivale
- b) Appui à la MRC Maria Chapdelaine - Demande de décentraliser le système de santé du Québec afin de favoriser une gouvernance locale
- c) Proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

5.8. CORRESPONDANCES

- 5.9. Compte-rendu des dossiers des élus
- 5.10. Compte-rendu de la Mairesse concernant la dernière réunion de la MRC des Chenaux
- 5.11. Autres questions relatives aux sujets de la séance
- 5.12. Période de questions diverses
- 5.13. Clôture de la séance

3. **2021-05-54**
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 AVRIL 2021

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 12 avril 2021 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la réunion régulière du 12 avril 2021.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

4. **2021-05-55**
APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : Le chèque des déboursés du mois d'avril 2021 portant le numéro 11368 auquel il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 2945 à 2956 pour une somme totale de 53 298,04 \$. Les comptes à payer portant les numéros 11369 à 11399 inclusivement et totalisant la somme de 95 249,01 \$. Les salaires du mois d'avril s'élèvent à 13 527,94 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5. **AFFAIRES NOUVELLES**

5.1 **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1.a) **DÉPÔT DE L'AVIS DE MOTION NO. F-04-2021**

F-04-2021

Le conseiller Patrice Moore donne avis de motion pour un projet de Règlement no. 2021-05-05 décrétant une dépense de 188 705 \$ et un

emprunt de 188 705 \$ pour effectuer les travaux de réhabilitation par insertion d'un ponceau sur le rang Saint-Charles.

5.1.b) DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-05-05 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 188 705 \$ ET UN EMPRUNT DE 188 705 \$ POUR EFFECTUER LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION PAR INSERTION D'UN PONCEAU SUR LE RANG SAINT-CHARLES

Le conseiller Patrice Moore dépose un projet de Règlement no. 2021-05-05 décrétant une dépense de 188 705 \$ et un emprunt de 188 705 \$ pour effectuer les travaux de réhabilitation par insertion d'un ponceau sur le rang Saint-Charles.

2021-05-56

5.1.c) DÉSIGNATION DU NOM DE LA RUE SITUÉE À L'INTÉRIEUR DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DU DOMAINE DES 4 VENTS

CONSIDÉRANT le nouveau développement domiciliaire Domaine des 4 vents, situé dans la zone urbaine de la municipalité;

CONSIDÉRANT la nouvelle rue sise à l'intérieur de ce périmètre;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a demandé à la population, par le biais de différentes plateformes locales, des suggestions de nom de rue afin de connaître les préférences des citoyens;

CONSIDÉRANT que le Conseil a analysé toutes les propositions soumises;

CONSIDÉRANT que la suggestion, rue du Domaine, a été retenue par celui-ci;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil municipal présente à la Commission de toponymie du Québec, une demande de nouveau nom de rue, soit : rue du Domaine.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.3 TRANSPORT

2021-05-57

5.3.a) CLAUSE DE PARTICIPATION AU TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent que les camionneurs artisans, contribuables dans leur localité, bénéficient des retombées économiques générées par les travaux municipaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE lors de l'exécution d'un contrat pour la Municipalité relativement à des fournitures ou à des travaux comportant du transport de matières en vrac, l'entrepreneur et ses sous-traitants doivent :

Utiliser pour le transport de matériaux en vrac, dans une proportion d'au moins 50 % en nombre, tout type de véhicule de transport appartenant à des camionneurs ou des petites entreprises de camionnage, abonné au service de courtage d'une association qui détient un permis de courtage sur le territoire de la municipalité de Saint-Prospère-de-Champlain, en vertu de la loi sur le transport

(L.R.Q. chapitre T-12) et ce, en priorisant avant tous, les abonnés résidant sur le territoire de la municipalité;

Faire appel aux services des camionneurs abonnés mentionnés ci-haut lorsqu'ils n'utiliseront pas leurs propres camions dans la proportion restante de 50 %;

QUE dans le cas des travaux exécutés par la Municipalité en régie interne, le transport de matières en vrac sera effectué en priorité par les camionneurs de la municipalité ou à défaut, par les camionneurs abonnés mentionnés précédemment;

QUE les tarifs applicables pour le transport de matières et de travaux en vrac sont ceux déterminés au recueil des tarifs de camionnage en vrac du Ministère des Transports du Québec plus la surcharge de carburant applicable;

QUE ces obligations s'appliquent au transport de toutes les matières en vrac, à partir de leur source originale et principale jusqu'au chantier, ainsi qu'aux matériaux d'excavation sortant du chantier.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2021-05-58

5.3.b) FOURNITURE D'ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'épandage d'abat-poussière pour la période estivale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire utiliser de l'épandage d'abat-poussière liquide plutôt qu'en flocons;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Somavrac c.c. pour un prix de 0.3073 \$ le litre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'octroyer le contrat à la compagnie Somavrac c.c. de Trois-Rivières pour 21 000 litres de chlorure de calcium au montant de 0.3073 \$ le litre;

D'étendre l'abat-poussière liquide aux endroits suivants :

- 1.2 km sur la route Pronovost;
- 2.5 km sur le rang Saint-Charles;
- 1.4 km sur la route Manitou;
- 0.9 km sur la route de Saint-Prosper;
- 1 km sur chemin Saint-Édouard;
- 1 km route de la Station

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2021-05-59

5.3.c) OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉHABILITATION D'UN PONCEAU PAR INSERTION AU RANG SAINT-CHARLES

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite procéder à des travaux de réhabilitation de ponceau par insertion au rang Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus au présent règlement engendrent une dépense, dont l'objet concerne la voirie, et pour ce, elle sollicite une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération, ainsi que l'approbation du ministère des Affaires municipales pour un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT que les travaux seront possibles et que le contrat sera octroyé seulement si la Municipalité obtient des réponses positives à ces deux demandes;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans l'appel d'offres reliées auxdits travaux, soient :

Maskimo Construction inc. de Trois-Rivières :	125 176,16 \$
Construction et Pavage Boisvert inc. de Saint-Étienne-des-Grès :	148 959,31 \$
Maurécon inc. de Trois-Rivières :	157 761,80 \$
AE Services et Technologies inc. de Boisbriand :	160 959,00 \$
JP Doyon ltée de Trois-Rivières :	164 120,83 \$
MVC Océan inc. de Trois-Rivières :	182 784,39 \$
Les Constructions Hydrospec inc. de Québec :	225 121,05 \$
Sintra inc. Région Mauricie/Centre-du-Québec de Bécancour :	264 927,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Parallèle 54 expert-conseil, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Maskimo Construction inc. de Trois-Rivières, au montant de 125 176,16 \$, incluant les taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil municipal octroie, sous réserve de l'acceptation du Règlement d'emprunt et de l'approbation de l'aide financière comme mentionnée précédemment, le contrat numéro MSPC-2101, Réhabilitation de ponceau par insertion au rang Saint-Charles à Maskimo Construction inc., au montant de 125 176,16 \$, incluant les taxes applicables.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.4 HYGIÈNE DU MILIEU

5.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2021-05-60

5.5.a) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 32-2021, présentée par la Municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain, propriétaire des lots numéros 6 429 322 à 6 429 342 du cadastre du Québec, situés dans le développement domiciliaire du Domaine des 4 vents;

CONSIDÉRANT que la nature de la demande consiste en une exemption au règlement pour rendre conformes les terrains dudit projet domiciliaire puisqu'ils ne respectent pas toutes les dispositions du règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain et que pour effectuer la vente de ceux-ci, ils doivent être conformes au règlement;

CONSIDÉRANT que lors d'une réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité, tenue le 14 avril 2021 et formant quorum sous la présidence de Mme Chantal Dansereau, cette demande a été étudiée;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité d'accepter la dérogation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder la dérogation mineure 32-2021.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.6 LOISIR ET CULTURE

2021-05-61

5.6.a) EMBAUCHE DE DEUX ANIMATEURS POUR LE CAMP DE JOUR

Le conseiller Patrice Moore se retire pendant la discussion de ce point.

CONSIDÉRANT la tenue d'un camp de jour dans notre municipalité pour la saison estivale 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche de deux animateurs pour la période du 28 juin au 13 août prochain;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE procéder à l'embauche de Damian Moore à titre d'animateur du camp de jour et de William Moore.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.7 AUTRES

2021-05-62

5.7.a) LOCATION D'UNE TOILETTE MOBILE POUR LA SAISON ESTIVALE

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'installer une toilette mobile en face de l'édifice Flore-Irène-Gagnon, pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de « Pompage Expert » de Trois-Rivières pour la location d'une toilette mobile, se détaillant comme suit :

Location d'une toilette mobile régulière avec lavabo intérieur, au montant de 188 \$ par mois (plus les taxes), incluant un entretien par semaine, les produits odorants et le papier hygiénique. Des frais de 44 \$ s'appliquent au premier mois pour le transport et l'installation aller-retour.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder le contrat à « Pompage Expert » de Trois-Rivières au coût tel que décrit ci-haut, pour la période du 1er juin au 30 septembre 2021.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents requis.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2021-05-63

5.7.b) APPUI À LA MRC MARIA CHAPDELAINÉ - DEMANDE DE DÉCENTRALISER LE SYSTÈME DE SANTÉ DU QUÉBEC AFIN DE FAVORISER UNE GOUVERNANCE LOCALE

Considérant que la centralisation du système de santé et de services sociaux au Québec, découlant de la réforme de 2015, parrainé par le ministre de l'époque, le Dr Gaétan Barrette, a privé les régions de l'autonomie nécessaire pour répondre adéquatement aux besoins et aux

priorités de la population;

Considérant que cette centralisation des pouvoirs a entraîné une déconnexion entre les centres décisionnels et les lieux où sont dispensés les services;

Considérant que la lourdeur administrative actuelle est un obstacle à l'efficacité de la dispensation des soins de santé et de services sociaux dans les régions;

Considérant que l'absence de gouvernance et de direction locales prive les établissements d'une autonomie indispensable à l'administration de soins adaptés à leur clientèle, en fonction de leurs besoins et caractéristiques propres;

Considérant que les établissements de proximité, notamment celui de Maria-Chapdelaine, n'ont pas l'autonomie budgétaire nécessaire pour s'autogérer en fonction des réalités particulières de leur milieu;

Considérant que les organisations du travail locales et les différents salariés souhaitent, par une décentralisation, participer et être impliqués dans les décisions en fonction du réel besoin du personnel de la santé et des services sociaux ainsi que des usagers;

Considérant que les élus des municipalités des régions sont témoins des conséquences de cette centralisation;

Considérant que 750 médecins de toutes les régions du Québec se sont mobilisés sous le vocable <Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé> lesquels demandent la décentralisation du système de santé;

Considérant que lesdits 750 médecins ont émis 4 recommandations peu coûteuses, simples et rapides à mettre en place qui ont été transmises au ministre de la Santé et des Services sociaux cet été, soit :

Le rétablissement d'un poste d'administrateur décisionnel local pour chaque centre hospitalier de soins;
Le rétablissement d'un poste décisionnel de *Directeur des Services Professionnels* (DSP) local pour chaque centre hospitalier;
Le rétablissement d'un Conseil des Médecins, Dentistes et Pharmaciens (CMDP) local pour chaque centre hospitalier; et;
Le rétablissement d'une Table des Chefs locale réunissant tous les chefs de département d'un centre hospitalier.

Considérant que les démarches de plusieurs organisations et acteurs à cet égard visent à établir les bases d'une gouvernance locale solide et efficace qui va donner accès en région à l'ensemble des soins médicaux de base sans aucune discrimination;

Considérant que la gestion de la crise sanitaire actuelle (pandémie de la COVID-19) nécessite une flexibilité et une réactivité qui manque au système de santé centralisé actuel;

Considérant que toutes les régions éloignées au Québec sont durement impactées par la centralisation des soins de santé et de services sociaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Prospère-de-Champlain appuie les 4 recommandations émises par le Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé;

Il est également résolu que la présente résolution soit transmise aux acteurs suivants :

M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux;
Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'habitation et ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
Mme Nancy Guillemette, députée du comté Roberval;
M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2021-05-64

5.7.c) PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT que la Charte Québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Prospère-de-Champlain proclame le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.8 CORRESPONDANCES

5.9 COMPTE-RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS

5.10 COMPTE-RENDU DE LA MAIRESSE CONCERNANT LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA MRC DES CHENAUX

5.11 AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

5.12 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

2021-05-65
5.13 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 19 h 33.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

France Bédard
Mairesse

Sandra Turcotte
Directrice générale et
secrétaire-trésorière